

L'assemblée générale du Syndicat d'Initiative

Le classement en station climatique et balnéaire toujours en instance au ministère

Projet de parking payant pour 1962

Le syndicat d'initiative a tenu lundi au Casino des Sablettes son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Verhulst assisté de MM. Cabayon et Chenot.

C'est devant une assistance assez nombreuse que MM. Verhulst fit le bilan de l'activité de la saison écoulée et parla des projets pour la saison 1962.

Le dépliant publicitaire

Le nouveau dépliant publicitaire n'a pu être édité au début de la saison 1961, en raison de difficultés financières.

Mais ce retard aura son côté positif.

La saison 1962 doit être préparée dès l'automne. Aussi le bulletin a-t-il été édité à 10.000 exemplaires. 5.000 seront diffusés immédiatement — 40 pays étrangers l'ont d'ailleurs déjà reçu — et 5.000 se-

ront diffusés avant la saison en 1962.

Ce bulletin se présente avec un contenu assez semblable au précédent mais amélioré dans sa forme.

M. Verhulst soulignera le succès de l'exposition canine qui a réuni 300 chiens et a fait découvrir la plage des Sablettes à un grand nombre de personnes qui ne la connaissaient pas.

Pour les fêtes de la mer, succès aussi et il faut en féliciter le comité des fêtes de la ville qui s'est occupé de tout.

Projet de parking

Peu de choses ont été réalisées au cours de 1961 si ce n'est le terre-plein entre l'hôtel Lamy et le port de St-Eime dont la réalisation a demandé un an de tractations avec les Ponts et Chaussées.

Sur la partie de l'isthme côté

rade un très gros projet a été élaboré par les Ponts et Chaussées (on sait que ce projet prévoit une route longeant la mer jusqu'au bas de la côte de St-Mandrier et un qual).

Toutefois la réalisation de ce projet apparaît comme lointaine.

En attendant M. Verhulst propose l'aménagement de ce terrain en parking payant.

Pendant la saison estivale près de 1.500 voitures stationnent chaque jour sur l'isthme encombrant la chaussée, provoquant des embouteillages.

L'installation d'un parking bien délimité réglerait ce problème.

Le principe de parking payant est adopté. Le tarif est fixé à 50 f. par voiture et par jour.

L'aménagement et l'entretien du jardin situé entre le distributeur d'essence et le débarcadère est aussi envisagé.

Eclairage et entretien de la plage

La question de l'éclairage entre Les Sablettes et Mar-Vivo et sur la corniche de Tamaris est soulevée dans la discussion.

M. Verhulst informe les membres du syndicat que la ville a donné son accord pour cet éclairage et qu'un plan d'ensemble a été adopté pour l'éclairage de la ville.

Ce plan sera réalisé par tranches.

En ce qui concerne l'entretien de la plage l'on déplore que les Ponts et Chaussées ne font pas la surveillance nécessaire pour obliger les propriétaires de baraques installées sur la plage à assurer la propreté aux alentours de leurs installations.

Certains plagistes le font très bien et d'autres pas du tout.

Au sujet des protestations des commerçants établis aux Sablettes, contre les autorisations d'installation de baraques sur la plage, M. Verhulst tient à préciser que cette question n'est pas du ressort du syndicat d'initiative mais du syndicat des commerçants.

Le classement de la station

A chaque assemblée du syndicat revient la question du classement en station climatique et balnéaire du littoral seynois.

Le classement est attendu depuis 1926. Le dossier complet est au ministère de l'Intérieur à Paris depuis plusieurs mois.

Des démarches ont été faites à Paris par le maire et par M. Verdagne, conseiller municipal, mais le dossier reste toujours en instance.

M. Verhulst souligne l'importance de reclassement qui permettrait une plus grande publicité et donnerait aussi davantage de possibilités à la ville pour l'entretien puisqu'il serait alors possible d'augmenter le nombre d'employés municipaux.

Le syndicat d'initiative interviendra auprès du ministère pour obtenir ce classement.

Divers

Au sujet du projet d'installation d'une usine d'épuration de moules à Fabrègas, un membre du comité local de Fabrègas fait savoir qu'une protestation a été faite par le C.I.L. pour soutenir la protestation du conseil municipal.

Le syndicat d'initiative protestera lui aussi contre ce projet néfaste à l'intérêt touristique de cette partie du littoral.

Il est demandé à la Société des Cars Etoile, représentée par M. Colin, d'étudier la possibilité d'un service d'autocars entre Bandol et les Sablettes pendant la période estivale.

Finances

La situation financière du syndicat est assez précaire après les travaux effectués en 1960 sur la plage. De nombreux adhérents sont en retard de leur cotisation.

Le syndicat leur fera parvenir un mandat de recouvrement.

Les recettes au cours de 1961 se sont élevées, avec la subvention municipale à 500.000 frs, les recettes de l'exposition canine 326.850 frs, les cotisations 157.800 frs, etc... Un total de 1.194.430 frs. Les dépenses s'élèvent à 1.390.556 frs.

Reste dû : 2.837.237 dont plus de 2 millions sur les travaux d'aménagement de la plage.

Avant de lever la séance, M. Verhulst lance un appel aux adhérents du syndicat pour qu'ils fassent du recrutement afin de rendre plus puissant le syndicat.



Une partie des membres ayant assisté à l'assemblée générale.

(Photo F. Chabert.)